

**DELIBERATION N°597**

**OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES**

Entendu l'exposé de Madame le maire sur le compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu la délibération n°536 du 6 décembre 2024 du conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°19/25 du 14 février 2025

- Convention dans le cadre de mise en œuvre de la prestation d'accompagnement à la constitution des dossiers de promotion interne

Décision n°20/25 du 14 février 2025

- Revalorisation des redevances perçues par la régie de recette « service aux usagers » pour les activités scolaires et périscolaires avec et sans hébergement

Décision n°21/25 du 27 février 2025

- Fixation de la participation financière des stands du marché de Noël par le service culture

Décision n°22/25 du 04 mars 2025

- Fixation des droits d'entrée des spectacles de la saison culturelle

Décision n°23/25 du 27 février 2025

- Indemnisation ménage

Décision n°24/25 du 27 février 2025

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°25/25 du 17 mars 2025

- Fixation des tarifs de séjours au centre d'hébergement de Port Blanc pour les personnes retraitées résidant à Ozoir-la-Ferrière

Décision n°26/25 du 17 mars 2025

- Fixation du tarif séjour sénior 2025

Décision n°27/25 du 17 mars 2025

- Renouvellement de la convention entre le C.C.A.S de Lésigny et la commune d'Ozoir-la-Ferrière relative à l'accueil d'enfants de Lésigny dans les accueils de loisirs municipaux

Décision n°28/25 du 19 mars 2025

- Tarifs des stages sportifs municipaux

Décision n°29/25 du 20 mars 2025

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°30/25 du 20 mars 2025

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°31/25 du 20 mars 2025

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**PREND ACTE** de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

La secrétaire de séance,  
Josyane MÉLÉARD



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

Le Maire,  
Christino FLECK.



REÇU EN PREFECTURE  
le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	5
Pouvoirs :	6
Votants :	30

Convoqués le : 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS** : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

**ABSENTS** : Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Régis VIEIRA, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :**

Monsieur Ziain TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Antoinette JARRIGE	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Monia BRAHAM

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.